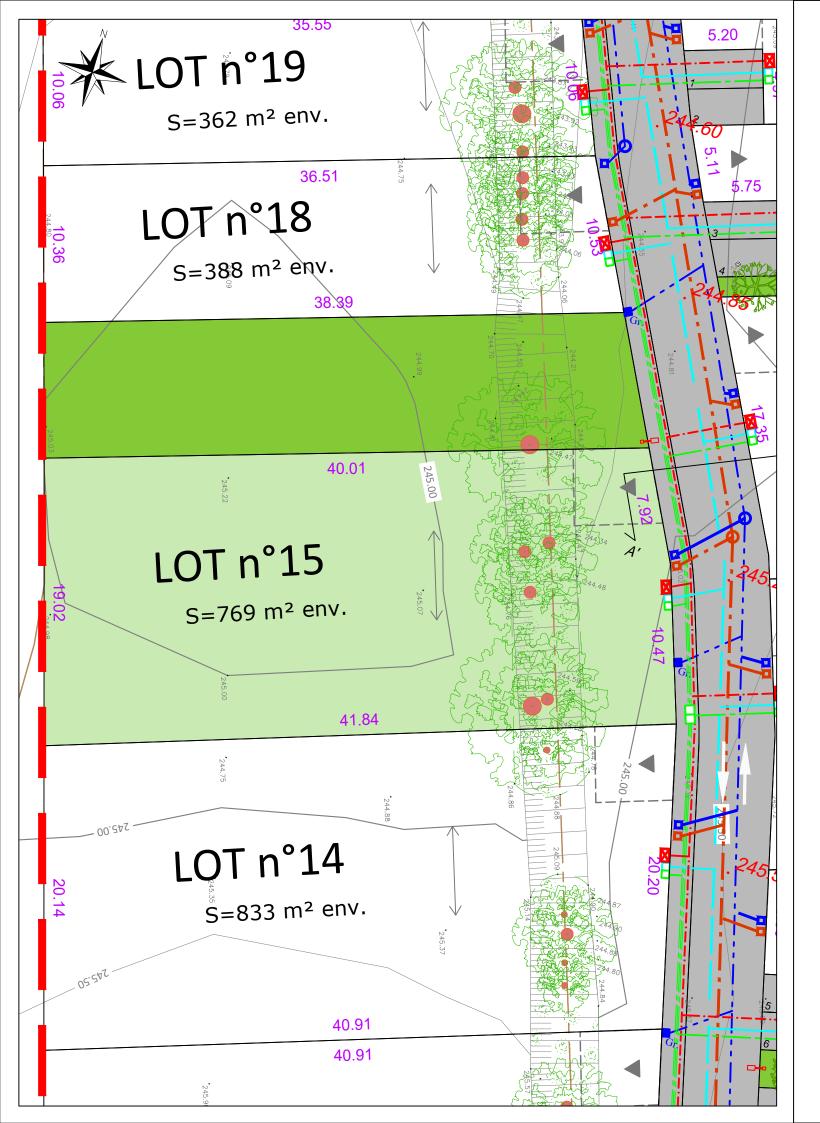
DÉPARTEMENT DE L'AIN	
COMMUNE DE CONDEISS	IAT
Aménagement du quartier "LES JARDIN DE L'IRANCE"  Adresse: Route de Neuville Les Dames - RE	n° 64
PLAN DE VENTE PROVIS	OIRE
Lot n°15 769 m² environ  REFERENCES CADASTE Lieudit : "Au Village" Section et Parcelle : B n°796p e	
Plan de situation Echelle: 1/2000  Route de Neuville les Dames (RO n 6A)  Lot n° 15	Bn° 683 Cn° 643
Référence : 25B-0734  Version Date Commentaires  On 44,0005 Plan de contraires	
Echelle: 1/250 1 03.11.2025 Plan de vente provisoire	
BERTHET AIN (1 houlevard Voltaire	Nom Terrain AS
LIOGIER 01000 BOURG-EN-BRESSE  CAULFUTY 04 74 21 99 80	Bureau AS-LA
Expertises et solutions pour les territoires de demain  E-mail : blc.contact@blc-ge.com	Contrôlé par CL



### LEGENDE ETAT DES LIEUX

# Bâtiment Annexe, couvert Clôture Arbre Réseau d'Eaux Usées Regard de branchement EU - Réseau d'Eaux Pluviales Regard de branchement EP Réseau d'Eau Potable Regard de branchement AEP Réseau Télécom souterrain Regard de branchement Télécom Poteau et réseau Télécom aérien Réseau Télédistribution souterrain Coffret électrique et réseau souterrain Poteau électrique et réseau aérien

# LEGENDE PROJET

Périmètre Emprises cessibles Voirie (enrobé) Trottoir (enrobé silico-calcaire) Stationnements (enrobé) Espaces verts Arbres plantés par l'aménageur Bloc boîtes aux lettres **⊸** Candélabres .245.50 Altitude du projet Aire d'accès non clôturée à créer (accès au choix pour le lot 9) ← Sens du faîtage principal Arbres à conserver (abattage autorisé pour la création des accès) Aménagement paysager linéaire à créer

### LEGENDE FONCIER

Application cadastrale figurative Point matérialisé / non matérialisé Borne OGE existante Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer Borne OGE nouvelle Limite de propriété (sous condition de validation des riverains) Signe d'appartenance de limite

Lampadaire et réseau d'éclairage

## RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie: Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

#### NOTA:

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.